

Texte présenté par René Favier

Pierre-Philippe Candy
Orgueil et narcissisme

Journal d'un notaire dauphinois
au XVIII^e siècle

Collection « La Pierre et l'Écrit »

Presses universitaires de Grenoble
BP 47 – 38040 Grenoble cedex 9
Tél. : 04 76 82 56 52 – pug@pug.fr / www.pug.fr

NAISSANCE D'UN NOTABLE

Petit notable de province, Pierre-Philippe Candy, dans sa banalité, aurait sans doute pu être un héros balzacien. C'est le 24 octobre 1759 qu'il naquit dans une famille bourgeoise de Crémieu, petite ville dauphinoise de 2000 habitants au sud-est de Lyon¹. Après un premier mariage dont il avait eu seulement une fille, Françoise-Claudine née le 15 septembre 1743², son père, Joseph-Marie Candy, avait épousé en avril 1749 en seconde noce Marie-Madeleine Murry, veuve du notaire Pierre Bouvard, qui lui avait donné successivement une fille (Marie-Élisabeth, née le 26 juillet 1750) et un fils (Joseph-Marie né le 8 décembre 1752), avant que sur le tard (Joseph-Marie Candy avait alors 58 ans) n'arrive Pierre-Philippe.

Sans figurer au tout premier plan dans la ville, la famille Candy comptait parmi celles qui étaient susceptibles d'occuper des fonctions municipales importantes. Joseph-Marie avait été consul en 1768 lors de la mise en place de la réforme de Laverdy. Son propre père, Jean-Baptiste, avait lui aussi été consul en 1711 et 1712³. Il jouissait par ailleurs d'une fortune honorable. Lors de son second mariage, son épouse lui avait apporté en dot une promesse de 1 300 livres, un trousseau évalué à 800 livres et un ensemble de pensions foncières non évaluées, lui-même ajoutant 3 500 livres d'augment⁴.

Quoiqu'ayant probablement une formation de notaire, Joseph-Marie ne paraît pas avoir exercé longtemps la profession et était qualifié de « bourgeois » dans les différents actes⁵. Mais il était apparenté à un milieu de juristes et de notaires. Le père de sa première épouse, François-Joseph Teste était procureur aux cours de Vienne. Son cousin le notaire Joseph-Marie Pascal, capitaine châtelain de la ville de 1753 à 1764, avait été témoin à son premier mariage, avant de recevoir le contrat de son union

1 Arch. dép. Isère, 5 E 139/2 : « Le vingt-quatrième jour du mois d'octobre mil sept cent cinquante neuf a été baptisé Pierre-Philippe Candy, né d'hier vers les six heures du soir, fils de Joseph-Marie Candy, bourgeois et de demoiselle Marie Magdelaine Murry mariés, le parrain a été Sieur Pierre Philippe Reverdy, cousin de l'enfant et la marraine Marie Candy sa sœur. »

2 Arch. dép. Isère, 5 Mi 1042, Mariage de Joseph-Marie Candy, bourgeois de Crémieu avec Marguerite Teste le 30 novembre 1741 ; le 30 mai 1744, Marguerite Teste accouchait d'un fils ondoyé à son domicile et inhumé le lendemain ; le 25 juin, Marguerite Teste décédait à son tour des suites de son accouchement à l'âge de 31 ans.

3 R. Delachenal, *Une petite ville du Dauphiné. Histoire de Crémieu*, Grenoble, 1889, p. 459-466.

4 Arch. dép. Isère, 3 E 28304, n° 1353, Contrat de mariage de Joseph-Marie Candy avec Marie-Magdeleine Murry, reçu M^c Pascal, 27 avril 1749.

5 Le testament de Joseph Candy, reçu M^c Plantier le 30 août 1779, auquel font allusion Pierre-Philippe dans son journal de même que son contrat de mariage, n'est pas conservé dans les minutes du notaire et n'a pas été enregistré (Arch. dép. Isère, E E 28275, M^c Plantier, 1^{er} janvier 1777-12 décembre 1779 ; 8 C 765).

en seconde noce avec une veuve de notaire. Sa fille aînée, Françoise Claudine, avait épousé Joseph Clerc, notaire dans le bourg voisin de la Balme. À sa mort le 12 avril 1775⁶, son fils Joseph-Marie avait commencé à entreprendre des démarches pour acquérir à son tour une étude de notaire. Les autres de ses proches appartenaient tous à la bonne bourgeoisie de Crémieu, sa seconde fille Marie-Élisabeth épousant elle-même un bourgeois de Crémieu, Claude Regnaud qui devait devenir maire de la ville en 1789.

Pierre-Philippe quant à lui avait d'abord été, comme dernier de la famille, destiné à la cléricature et était entré en 1778 à l'âge de 19 ans au séminaire de Vienne. La mort prématurée de son frère Joseph le 10 octobre 1779 orienta différemment son avenir. Seul héritier de sexe masculin⁷, il se devait de prendre la relève, tant en ce qui concernait les activités notariales que la gestion de l'important patrimoine foncier dont disposait sa mère. Dès la mort de son frère, celle-ci le fit sortir du séminaire. Le 29 janvier 1780, il partit de Crémieu sur le cheval de son beau-frère Regnaud pour commencer à Grenoble sa formation en pratique « chez monsieur Vignon, procureur au parlement sur le quai vis à vis l'intendance ». Cette formation dura cinq années (les quatre premières chez maître Vignon, la cinquième chez Joubert, procureur au bailliage de Grésivaudan) durant lesquelles le jeune Pierre-Philippe Candy apprit la pratique et mena une vie particulièrement agitée, tant à Grenoble qu'à Crémieu où il revenait régulièrement plusieurs fois par an pour des périodes de vacances, et où il entretenait une relation ardente avec sa maîtresse, Thérèse Trichon.

Au terme de sa formation à la fin de 1784, son retour à Crémieu coïncida avec la fin douloureuse de cette liaison. Alors que Thérèse Trichon était enceinte, sans doute de ses œuvres, et qu'il refusait de reconnaître la paternité de l'enfant, Candy commençait à entreprendre des démarches pour se marier et pour acquérir un office de notaire. Le 30 janvier 1786, il épousait Marie Thévenin, la fille d'un riche propriétaire des environs de Crémieu, qui lui donna quatre enfants : Marie-Magdelaine-Claudine (24 janvier 1787), Pierre-Philippe-Ambroise (28 juillet 1788), Jean-Claude-Guillaume (8 décembre 1789) et Marie-Élisabeth (10 avril 1792). Son épouse ne se remit pas de cette dernière naissance et décéda le 23 juillet 1792. Moins de cinq mois plus tard il épousait en seconde noce Jeanne Marie Coindre qui lui donnait huit autres enfants⁸.

6 Arch. dép. Isère, 5 E 139/4.

7 Arch. dép. Isère, 5 E 139/4.

8 AD Ain, 3 Q 168 et 3 E 25265, Contrat de mariage de Candy reçu M^e Jean-Baptiste Claret, notaire à Lagnieu, 27 janvier 1793 ; AD Isère, 6 E 138/1 : Paul (1^{er} frimaire an II, décédé deux jours plus tard), Françoise Claudine (26 frimaire an III, décédée le 22 septembre 1813), Eugène Ephrem (15 vendémiaire an V), Marie Gabrielle (17 frimaire an VII), Élisabeth Euphrasie (25 ventose an VIII), Jeanne Marie Hectorine (9 germinal an XI), Scipion Gabriel Henry (1^{er} vendémiaire an XIV) et Marcel Horace (23 septembre 1807).

Son établissement comme notaire suivit de peu son premier mariage. En mars 1787 il se rendait à Grenoble pour prendre les provisions de son office, et le 23 mai de la même année il passait son premier acte. Dans le même temps, il prenait en charge la gestion des domaines familiaux qu'il entreprenait de moderniser et d'étendre. Notaire, propriétaire foncier, il était alors un des notables les plus en vue de la ville et les plus imposés⁹. Aussi, devint-il rapidement un de ses administrateurs. En décembre 1788, il était élu consul et notable des notaires, avant d'être désigné en janvier 1789 comme péréquateur de la communauté.

Cette position sociale et administrative en fit un des acteurs majeurs de la Révolution à Crémieu¹⁰. « Modérément » révolutionnaire, il resta partiellement dans l'ombre de certains de ses amis qui s'exposèrent davantage et qui parfois y laissèrent leur vie. La Révolution lui donna l'occasion de tirer un ample profit de la vente des biens nationaux, en particulier avec l'acquisition de l'ancien couvent des capucins, et de faire de son étude une des premières de la ville. Après avoir traversé sans encombre la Terreur et être devenu maire au moment de la réaction thermidorienne, il resta un des principaux notables de la ville jusqu'à son décès le 23 août 1829¹¹.

9 Avec 28 livres de capitation, Pierre-Philippe Candy figurait au 14^e rang des plus imposés, AD Isère, 4 E 96/43, Capitation de 1789.

10 J. Froger, *Le personnel politique local sous la révolution française : Bourgoin et Crémieu (Isère)*, Th. dactyl, Grenoble, 1995.

11 AD Isère, 5 E 139/14.

MORPHOLOGIE DU JOURNAL D'UN NOTABLE

Le *Livre de compte de Pierre-Philippe Candy de Crémieu* est composé de trois volumes¹², reliés de carton recouvert de parchemin, tenus d'octobre 1779 à septembre 1796 : un premier livre de 145 folios petit format tenu du 10 octobre 1779 (le jour même de la mort de son frère Joseph) au 20 mars 1785 ; le second de 196 folios grand format de mars 1785 à juillet 1789 ; le troisième de 118 folios (et de même format) qui débute le 30 juillet 1789 par une description de plusieurs incendies de châteaux dans le bas Dauphiné et prend fin le 27 septembre 1796, « an cinq de la République », par la notation : « soupé et couché de bonne heure ». Le texte, rédigé au jour le jour et sans ponctuation, se présente comme le reflet quotidien de la vie de Candy qui prend le soin d'en attester l'entière véracité à la fin du premier volume : « Je soussigné déclare que tout ce qui est renfermé dans ce livre de raison contient la vérité la plus exacte, et que l'on peut s'en rapporter aux moindres détails et circonstances, et ai signé ce dimanche des Rameaux vingtième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt cinq. » Plusieurs observations doivent cependant être formulées, quant à la morphologie du journal, qui contribuent à en éclairer le contenu.

LES PRATIQUES D'ÉCRITURE

On observera tout d'abord que Candy ne notait pas quotidiennement les événements de la journée, mais faisait le point à partir de notes prises sur des feuilles volantes, sans qu'il soit possible de savoir avec quelle périodicité. Ce n'est d'ailleurs que le 7 février 1784 qu'il acheta le livre qui lui servira à transcrire le premier volume de ses mémoires. Aussi, ne pouvons nous avoir l'absolue certitude que ne figurent dans le texte aucun oubli, ou que le récit rédigé avec plusieurs jours, plusieurs semaines, voire plusieurs mois de retard, ne soit pas en partie corrigé. On note d'ailleurs en certaines circonstances des inversions (ainsi début 1784) ou des erreurs de jours. Parfois également, Candy fait aussi état de sommes prêtées à différentes personnes avec la mention « rendu » entre parenthèses et sans que ces sommes ne soient portées dans la colonne des dépenses. Ainsi, le 17 mars 1783, « prêté à Thévenin vingt quatre livres (rendu

12 Arch. dép. Isère, 1 J 1084, vol. 1 (10 octobre 1776-20 mars 1785), 145 f°, 19 x 27 cm ; vol. 2 (21 mars 1785-29 juillet 1789), 196 f°, 36 x 24 cm (ce deuxième volume comprend en 192 folios numérotés, 4 faisant l'objet d'une double numérotation par erreur) ; vol. 3 (30 juillet 1789-27 septembre 1796), 118 f°, 36 x 25 cm. R. Favier, « Sexualité et histoire de soi. Le journal de Pierre-Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du XVIII^e siècle », in J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu (dir.) *Au plus près des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, p. 209-226.

le 26 may suivant) ». De même, au lendemain de son mariage le 30 janvier 1786, Candy note dans son livre de compte avoir donné à sa jeune épouse « trente deux louis d'or de vingt quatre livres pour faire ses emplettes à Lyon que je ne marque point en marge parce que deux jours après, cette somme m'a été rendue et que j'ai été chargé des emplettes moi-même qui sont cy après spécifiées ».

On observera également que les premières pages du premier volume attestent qu'il effectua des retouches dans son journal. Initialement, la première page avait été laissée blanche, et Candy avait rédigé au recto de la seconde le texte par lequel il exposait ses motivations. Le livre de compte à proprement parler commençait au folio 3, numéroté comme le premier par Candy. Le journal cependant connut une altération postérieure. Sur la seconde page, fut collée une feuille sur laquelle figure un compte particulier: « État de ce que j'ai donné à Messieurs les avocats et procureurs depuis la mort de mon frère, sur le procès de ma mère contre le curé Bovard. » Le compte, qui se prolonge au dos, commence au 6 mars 1780 et finit le 20 mars 1785. Parallèlement, le texte initialement écrit sur cette page (et qui se lit encore en transparence) fut recopié au verso du premier folio non numéroté.

Si dans le premier volume, l'écriture reste longtemps irrégulière, au gré de des dépenses de Candy ou de ses aventures personnelles, elle tend cependant à devenir quotidienne à partir de 1784. À compter du second volume, c'est à une description de chaque journée de sa vie que s'astreint Candy. Cependant, au fil des ans, sans doute en fonction du temps dont il pouvait disposer pour le faire, les pratiques d'écriture évoluent. Jusqu'au milieu de 1791, il semble rédiger le récit de ses activités journalières de manière assez régulière, leur donnant une place inégale en fonction de leur importance respective. Les choses changent à partir de juillet 1791 où il inscrit systématiquement les dates à des espaces réguliers dans son livre, pour les remplir ultérieurement. Il en résulte que ces notations rédigées après coup dans des espaces prédéterminés sont souvent d'une écriture plus serrée et beaucoup plus cursive: « Jeudi 11 [août 1791], 2 Jouve-net, 2 George, 2 Charpier et Bughe; couché de bonne heure »; ou bien: « Mardi 10 [janvier 1792], 2 Limousins; Maison de Ville; fais le compte à Izidore; soupé chez la Platel avec Peyret, Chapel, Plantier, payé 3 [l.] ». En d'autres circonstances, il se contente de formules lapidaires: « Lundi 15 [août 1791], à Lyon, etc. Mardi 16, à Lyon, etc.; ma tante Candy a été enterrée ». L'espace manquant, il utilise quelquefois la formule du renvoi: « Dimanche 4 (août 1791), sur les 4 heures du matin, allé à Lyon avec ma femme et Bughe, ma femme avait le cheval; j'y ai porté un assignat de 500 l., etc., le détail de Lyon sera cy-après notté page... à la fin de l'année 1791. » À l'inverse, seule parfois est notée la date suivie d'un blanc dans lequel les événements de la journée attendaient d'être mentionnés (ainsi du 27 octobre au 8 novembre 1791, ou en mai et juin 1792). Cette irrégularité dans l'écriture se double par ailleurs

d'approximation dans la tenue des comptes : des sommes payées pas reportées dans la colonne habituelle, ou des oublis de plus en plus fréquents, rajoutées après coup.

Ces lacunes sont sans doute la conséquence du peu de temps dont disposait alors Candy, devenu un notable engagé dans le camp des modérés. C'est au moment où il devient président du comité révolutionnaire le 6 octobre 1792 que s'interrompt son journal. Le 1^{er} octobre de l'année suivante, il expliquait : « Je soussigné Pierre Philippe Candy déclare que les grandes occupations que j'ai eu tant à la commune que dans ma famille depuis le trois de ce mois surtout, ne m'ont pas permise de noter exactement mes dépenses et mes recettes et mes autres opérations sur le présent livre et que les nottes que j'avois faites sur des feuilles volantes jusques au commencement de ce mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt treize, s'étant égarées dans mon cabinet sans que j'aie pu les trouver, il y aura une lacune sur ce livre depuis ledit jour trois octobre jusques au premier octobre suivant, ce qui forme une année entière. Ainsi le certifie ce 1^{er} Octobre mil sept cent quatre-vingt treize. » L'explication était reprise quasi à l'identique un an plus tard le 22 septembre 1794 pour expliquer une seconde année de lacune, avec ce complément : « Il y aura lacune sur ce livre depuis ledit jour trois octobre mil sept cent quatre vingt douze jusqu'au vingt deux septembre mil sept cent quatre vingt quatorze, ce qui fait deux ans moins huit jours, ainsi certifié ce premier vendémiaire troisième année de la république une, indivisible et démocratique. »

On croira cependant difficilement un homme aussi scrupuleux que Pierre-Philippe Candy quand il affirme que, deux années consécutivement, il a perdu la totalité des feuilles volantes sur lesquelles il tenait les notes destinées à son journal. En ces temps troublés de la Terreur où plusieurs de ses amis furent emprisonnés, et pour certains exécutés, on ne peut s'empêcher d'y voir aussi une marque de prudence de la part d'un notable soucieux de se préserver contre les ultras et de ne pas laisser de preuves trop visibles de ses activités, tout en gardant intacte sa conscience professionnelle et en se préservant contre les critiques de dissimulation.

Son installation comme maire de Crémieu le 17 octobre 1794 contribua-t-elle également à l'interruption de son journal recommencé le 22 septembre ? On ne peut en écarter l'hypothèse. Mais une autre explication, plus personnelle, est aussi possible pour comprendre ces interruptions successives. C'est quelques semaines après le mort de sa première femme le 23 juillet 1792 qu'intervient la première interruption du journal de Candy. C'est trois semaines après la mort de sa mère le 26 vendémiaire an III qu'il interrompt une seconde fois le journal tenu depuis 1^{er} du même mois, avant de ne le reprendre que de manière extrêmement fugace du 22 au 24 septembre 1796. Il est ainsi permis de se demander si, à côté des événements politiques et du peu de temps que conservait Candy pour tenir son journal, ces deux décès ne contribuèrent pas également à arrêter l'écriture d'un journal commencé aussi « pour me procurer une espèce de consolation dans un temps de disgrâce, ou de tristesse ».

LES OBJETS DE L'ÉCRITURE

Des écritures en parallèle

Si Candy n'écrit pas toujours en continu, il lui arrive d'écrire aussi en parallèle. En plusieurs circonstances, il renvoie le lecteur vers ses « autres livres » : son « livre de cabinet » qu'il tient comme notaire sur lequel étaient enregistrés ses comptes professionnels ; le livre du Refuge, institution charitable crémolane dont il était devenu le syndic à partir de décembre 1790 ; un livre pour Trope, le granger de son domaine à Leyrieu (17 avril 1789) ; l'assemblée de Moirans le 1^{er} juillet 1790 où il fut un des représentants de Crémieu : « Allé à l'église où se tenait l'assemblée dont je ne ferai aucun détail particulier ici vu que j'en ai fait un séparé. »

Surtout, le premier volume de son livre de raison est constitué de deux parties distinctes, rédigées en parallèle. Arrivé au 20 mars 1785, le texte s'interrompt en effet pour laisser place à un autre journal, recommencé comme le livre de compte à la date du 10 octobre 1779, dont l'objet était fort différent du premier. Deux introductions successives, figurant à 180 folios de distance, résument les deux projets. Le premier est celui de la tenue des comptes : « Je soussigné Pierre-Philippe Candy, fils à feu sieur Joseph-Marie, bourgeois de Crémieu, déclare vouloir me servir du présent livre de compte contenant l'employ de l'argent que j'ai reçu à compter de ce jour dix octobre mil sept cent soixante dix neuf, jour du décès de sieur Joseph-Marie Candy mon frère, dont je suis héritier suivant son testament reçu M^e Plantier, notaire de Crémieu le 30 aoust précédant, Crémieu ce dix octobre mil sept cent soixante dix neuf. » « Livre de compte de Pierre-Philippe Candy de Crémieu », tel est bien aussi le projet qui s'affiche sur la page de garde du volume, la mort de son frère ayant fait de Pierre-Philippe fait le seul héritier mâle de la famille. Mais la seconde introduction exprime un projet radicalement différent. Il s'agit là d'une écriture mémorielle sur soi-même dans laquelle le sexe tient une place prépondérante : « Je ne commencerai donc le détail de ma conduite qu'à compter du jour du décès de Joseph-Marie mon frère, arrivé le dix octobre mil sept cent soixante dix neuf. Ce détail sera écrit non pas dans l'intention de faire parade de mes vertus ou faiblesses, ni de faire connaître aucunement le sexe pour lequel j'ai soupiré et duquel j'ai pu recevoir quelques faveurs, mais seulement pour me procurer une espèce de consolation dans un temps de disgrâce, ou de tristesse. "Propriis extinctum vivere criminibus". »

Livre de compte et journal intime se présentent formellement de manière très différente, le premier sous la forme d'un registre comptable avec le détail des dépenses et des recettes, le second sous celle d'un récit plus ou moins élaboré, et parfois codé.

La tenue des comptes

Dès l'entrée en écriture de Candy, les enjeux matériels sont déterminants. Le journal est tenu comme un livre de compte avec à gauche du texte le rappel en chiffres des sommes reçues, à droite celui des sommes dépensées. Au début de son journal, Candy ne fait que rarement des phrases et se contente de détailler ses dépenses avec une grande précision et une certaine sécheresse comptable. À chaque page, il procédait en outre à des totalisations partielles, ainsi que, avec une régularité inégale, à des bilans lui permettant de connaître l'état de ses finances. Ainsi : « Depuis le 10 décembre 1781 jusqu'au 9 septembre 1782, j'ai reçu la somme de cinq cent quatre-vingt huit livres un sol, et j'ai dépensé cinq cent quatre-vingt huit livres », ou « Depuis le 13 août 1784 jusqu'au dimanche des Rameaux 20 mars 1785, j'ai reçu quatorze cent soixante huit livres cinq sols, et j'ai dépensé quatorze cent cinquante six livres quinze sols ; j'ai eu par conséquent onze livres dix sols de reste. » Au total, il procéda à onze récapitulatifs, repris entre la page de garde et le premier folio sous le titre « Résumé de la recette et dépense ».

Les modalités de la tenue des comptes changent sensiblement dans les deux autres volumes où ils n'ont plus la même place centrale. Sans doute, Candy continua-t-il à enregistrer ses recettes et dépenses journalières. Mais, à compter de son établissement comme notaire en 1787, il dissocia ses comptes privés et professionnels tout en procédant parfois à des balances entre les deux comptes : 31 décembre 1788, « sur les onze heures, arrêté mon livre de compte : calcul fait j'ai reçu jusques à ce jour seize mille huit cent vingt neuf livres six sols, la dépense par conséquent excède la recette de quatre cent neuf livres quinze sols qui doit être compensée par la recette de mon livre de cabinet suivant le calcul à faire cy après ». Par ailleurs, les totalisations des unes et des autres au bas de chaque page cessent à partir d'août 1790. Si le second volume se clôt le 20 juillet 1789 par un bilan comptable, le troisième volume ne présente ainsi aucun bilan. Enfin, les notations des petites dépenses tendent à être moins précises et sont souvent globalisées en fin de semaine. Ainsi : « Dépensé dans le cour de cette semaine en bagatelles dont je ne me rapelle pas le détail, 4 (l.) 5 (s.) » (17 avril 1790), ou « Dépensés en détails cette semaine environ, 1 (l.) 4 (s.) » (22 mai 1790). Une telle évolution traduit pour partie la sécurité matérielle du notable désormais bien établi et qui ne détaille plus les petites dépenses de sa vie quotidienne. Elle renvoie aussi à l'évolution même de son livre de raison qui tend à devenir de plus en plus un récit de vie.

Les codes d'une écriture intime

Pour partie, le journal intime de Candy s'apparente également à un livre de compte, celui de ses conquêtes et plus encore celui de ses attouchements solitaires. Cette

partie du journal se caractérise par un codage partiel dont certains faits ou noms font l'objet. Les noms des jeunes filles ou jeunes femmes rencontrées sont parfois dissimulés sous des périphrases ou des sigles : celle dont « le nom est analogue à l'état que j'ai abandonné » écrit-il au lendemain de sa sortie du séminaire ; « Ledit jour (26 avril 1784) allé à Saint-Laurens ; je n'ay pu m'empêcher de témoigner de l'amour à mademoiselle (simbole de paix) trouvée jolie » ; « Le mardi 11 décembre, j'ai manié les tétons de mademoiselle mo. coepi des H 8 sur notre porte, à neuf heures su soir ». Plus particulièrement, sa maîtresse attirée à Crémieu est signalée sous le code de « Vx ». D'autres noms, tant des jeunes filles ou de témoins qu'il sollicite dans l'embarrassante affaire de la grossesse de sa maîtresse sont codés par l'inversion des lettres ou des syllabes : ainsi la Nanon Pichon devient-elle Nanon « Nochip », ou Angélique Buge « Egubeuqilegan », Veyret « Teryet », etc. Il en va de même des lieux des exploits sexuels de Candy (le « injard » pour le jardin, le « gerpota » pour potager) ainsi que pour des éléments d'anatomie (« toriscli » pour clitoris)¹³.

Par ailleurs, les différents actes sexuels sont eux aussi transcrits par des lettres, des sigles ou des expressions particuliers, aisément compréhensibles, à de rares exceptions près, dans leur contexte : « j'ai O » pour « j'ai embrassé » ; « Oy » pour enceinte, « glermens » pour les menstruations, le « consolateur » pour le sexe masculin ; la jouissance est signalée par un signe impossible à transcrire et que, faute de mieux, nous signalerons par « *** » ; suivi de « meis », il indique une masturbation ; suivi de « aux » (pour *cum auxilio*), il indique une aide extérieure ; enfin, « j'ai in gaud » indique une pénétration sexuelle. Il est à observer que ces codes sont normalisés dès le début du journal, ce qui signale à l'évidence une maîtrise particulièrement précoce pour un jeune homme de vingt ans sortant du séminaire. Mais, comme il le reconnaît lui-même dans le début de son journal érotique, ce temps-là ne fut pas précisément pour lui celui de l'abstinence sexuelle et, dans ses bagages, le jeune homme emporta du séminaire le *Traité sur l'onanisme* du Dr Tissot. Aussi convient-il de se demander si le code utilisé par Candy, largement mâtiné de latin, n'était pas celui que les jeunes gens pouvaient utiliser dans certains séminaires à la fin de l'Ancien Régime.

D'un livre de compte à un récit de vie

Dans le même volume se trouvent ainsi juxtaposés la face publique de la vie de Candy, et les événements et sentiments les plus intimes qui pouvaient la rythmer. Mais opposer un livre de compte à un récit des aventures sexuelles serait cependant extrêmement simplificateur. Les deux parties d'abord ne s'opposent pas, mais se complètent. Toutes deux sont strictement encadrées par des moments forts de la vie

13 Quelques mots, parfois mal écrits, n'ont pas pu être décodés. Ainsi, « mahuché avec resista » ou « revista »

de Pierre-Philippe Candy qui entre en écriture au début de sa vie d'adulte. La mort du frère qui fait de lui le seul héritier mâle de la famille est l'occasion de commencer la tenue d'un livre de compte, tandis que sa sortie du séminaire lui permet de faire place une obsession personnelle du sexe. Le mariage met fin à sa vie de jeune célibataire et marque l'interruption du journal érotique, comme les jeunes filles interrompaient leur propre journal¹⁴. Les deux parties sont par ailleurs organisées avec un certain parallélisme. Toutes deux sont placées sous le signe d'une invocation : divine pour le livre de compte (*In manus tuas commendo memoriam meam*) ; hédonique pour le journal intime (*Delicia mea nota sint omnibus*). D'une certaine manière, le journal de Candy appartient aux deux genres distingués par M. Cassan¹⁵. Il tient à la fois du livre de raison traditionnel et du journal intime qui se complètent dans le premier volume, et fusionnent dans les deux suivants.

On peut sans doute s'interroger sur l'entière fiabilité du récit d'un homme qui prétendait dire toute la vérité sur lui-même. La couverture du premier volume fait à cet égard question. Sur la page de couverture proprement dite, le titre « Livre de compte de Pierre-Philippe Candy de Crémieu, 1779 », est en effet suivi d'un sous-titre (*In illo detegitur v(...) us mea*) dont la traduction pose un certain nombre de problèmes. Si on accepte l'hypothèse d'un latin très approximatif grammaticalement et le fait que « v » serait une abréviation de « vobis », le texte pourrait signifier : « Là vous sont dévoilées mes usages. » Mais il se pourrait également qu'il y ait eu une altération du document et que le texte initial ait été : *In illo detegitur veritas mea*, soit « Là est dévoilée ma vérité »¹⁶. Dans tous les cas, cela laisserait supposer que Candy entendait aussi, par-delà la tenue de son livre de compte et la volonté de garder pour lui-même la mémoire de sa jeunesse, laisser une trace de sa personne à d'éventuels lecteurs futurs. Mais les textes figurant sur la quatrième de couverture posent une autre question. Sur toute la largeur de la page est d'abord écrite la formule : *In multiloquio non deest mendacium* suivi de la signature de Candy. En dessous dans un encadré, Candy ajoutait, sous le rappel des dates du journal (« depuis 1779 jusqu'en 1785 ») : *Omnis homo mendax*. « Dans le bavardage, il ne manque pas de mensonge » semble vouloir dire le premier. « Tout homme est menteur » dit le second ! Candy, qui à la dernière page du journal attestait de la véracité de son contenu, voulait-il ainsi brouiller cartes et se disculper d'accusations éventuelles ? La question à l'évidence reste posée.

Pour autant, cette double écriture permet une connaissance extrêmement fine de son auteur par la complémentarité possible entre les deux textes, la lecture de l'un éclairant celle de l'autre, ou permettant à tout le moins de formuler des hypothèses.

14 Ph. Lejeune, *Le moi des demoiselles : enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993.

15 M. Cassan, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », in J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu (dir.) *Au plus près des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, p. 15-28.

16 Merci à F.-J. Ruggiu et A. Provost de m'avoir aidé à formuler ces hypothèses.

Le livre de compte tout d'abord évolue lui-même rapidement vers un récit de vie, de moins en moins austère, dans lequel Candy, semaine après semaine, nous fait entrer par le détail de ses dépenses dans l'intimité de sa vie quotidienne : affaires familiales, travaux domestiques, formation professionnelle, déplacements, loisirs, etc. La sexualité et les récits d'aventures galantes y tiennent aussi une place importante : « Fait la partie de boule sous les tilleuls avec Godard conter Allier et Guichard, gagné ; soupé chez Bourguignon ; le dit jour j'ai été me promener sous les tilleuls avec la petite G... que j'ai embrassé » (samedi 22 mai 1784). Au milieu de son livre de compte, Candy évoque ainsi très régulièrement jusqu'à son mariage les gestes légers qui furent les siens. Parmi bien d'autres, le 5 juin 1784, « vu les vers à soye de la Toinon que j'ai embrassé et manié ses tétons ; au sorti de chez la Toinon, trouvé la putain des pauvres à qui j'ai manié les tétons et parlé foutaises » ; le 7 février 1785, « allé chez le curé Pasquet, embrassé la Félicité, je lui ai manié les tétons ». De la même manière, mais de manière fort pudique, c'est là qu'il rapporte également les démarches de conquête de sa future épouse, Marie Thévenin, le récit se partageant parfois entre les deux parties du journal. Ainsi à la date du 1^{er} mai 1784 rapporte-t-il : « Le samedi 1^{er} may à onze heures du matin, j'ai vu la Virginie de Mr T. qui m'a dit qu'il était à Bourgoin, et qu'il fallait aller voir sa demoiselle ; parti tout de suite pour m'y rendre (détail de l'aventure ailleurs) ; donné à la Virginie 5 s. » Le récit est repris et complété dans son journal intime : « Samedi 1^{er} may, j'ai été au château voir l'objet chery que j'ai trouvé avec la Yerme¹⁷ de belle g. et Mlle Guillerrau qui m'ont bien fait endever, et Mr T. m'a remis ce que j'avais entreposé quelques jours auparavant dans son lit. Après le départ des deux demoiselles, je les lui ai offert de vive voix, mais il ne m'a pas été possible de les lui faire recevoir quelques instances que j'ay faites, m'assurant qu'elle ne m'en aimera pas moins. » On ne saurait ainsi que peu de chose de la vie intime de Candy si l'on ne se reportait à l'autre partie de son journal qui s'inscrit, dès le début de son journal, dans la complémentarité de la première.

Au fil des pages, s'enregistre un double discours à travers il est possible de suivre ce qui relève du dicible et du taisible. Quand le livre de compte relève une dépense de 6 sous pour aller voir avec Thérèse Trichon la lanterne magique le 12 novembre 1781, le journal intime enregistre une relation sexuelle avec la même personne. Quand Candy note dans son livre de compte l'achat de littérature pornographique le 19 janvier 1782, il enregistre parallèlement une recrudescence de pratiques sexuelles solitaires dans les jours qui suivent. Plus généralement, le journal intime décrit surtout les nombreux prolongements érotiques des sorties et distractions crémolanes notées dans le livre de compte. C'est particulièrement le cas pour ses relations avec sa maîtresse Thérèse Trichon. Le 13 janvier 1784 la description d'une noce mouvementée à Heyrieux se poursuit dans le journal intime par la notation d'un moment de détente « à la cham-

17 Pour « Meyer ».

bre... pour faciliter la digestion ». Le jeudi 10 juin 1784, « jour de l'Ascension », fait de même l'objet de deux descriptions complémentaires où alternent jeux de boules et relations sexuelles. Ce dernier exemple donne aussi une autre clé de lecture des deux textes. Le journal intime est celui dans lequel Candy exprime ses sentiments, de tristesse, de rage ou de mépris social. Si le livre de compte décrit sobrement ses départs pour Grenoble, le journal intime est l'occasion de certains épanchements. « Le douze décembre 1781, je suis parti de Crémieu pour me rendre à Grenoble pour étudier en pratique ma troisième année. J'ai couché ledit jour à Champier », écrit-il dans le premier, mais il précise dans le second : « Le mercredi douze, jour de mon départ, j'ai O Vx, et j'ai *** aux. de Vx ; pleuré. » À plusieurs reprises, quand il enrage, il se masturbe « cum rabie ».

À partir du printemps 1784 surtout, le journal intime tend à prendre une place de plus en plus importante. Il devient le livre où il consigne ce qu'il ne peut reconnaître officiellement, à savoir qu'il est le père de l'enfant que porte Thérèse Trichon, alias « Vx ». Les deux parties du texte tendent alors à se superposer, mais le journal intime permet à Candy de développer plus abondamment les faits et de donner son sentiment à leur sujet. Si la lecture des livres de raison permet parfois de retrouver l'unité d'un personnage, celle du journal de Pierre-Philippe Candy éclaire la dualité du moi, le jeune libertin et le notable en devenir. Quand le livre de compte renvoie à l'espace public du personnage, le journal intime renvoie à son espace privé. Avec la grossesse de Vx, le second rejoint le premier et oblige de fait à une forme de fusion des deux écritures. Dans les jours qui suivent, alors que Candy est retourné à Grenoble, c'est dans son journal intime presque exclusivement que l'affaire prend toute sa place. Il y expose notamment ses arguments pour ne pas endosser officiellement la paternité et ne pas hypothéquer son mariage.

L'affaire marque une rupture dans le processus d'écriture de Candy. C'est sans doute la volonté d'en finir avec une affaire embarrassante et de s'engager dans une vie plus rangée qui le conduisirent à partir du « second volume de (s)es affaires particulières » en mars 1785 à ne tenir qu'un seul livre, les notations intimes se réduisant dans ce second volume à une page sèche et comptable de ses exercices sexuels solitaires jusqu'en août 1786, placés sous l'invocation *In vita commemoratione fiat... tua*. Encore, celles-ci prennent-elles fin à la date de son mariage le 30 janvier 1786 tandis qu'au-delà ne sont enregistrées que deux masturbations les 6 mars et 13 août 1786, et quelques rares événements notés de manière discrète au fil du texte. La forme de la signature change également. Le symbole qui la suivait, le même qu'utilisait Candy pour signaler la jouissance dans son journal intime, disparaît dans celle qui clôt le second volume et dans tout le troisième. Le livre de raison prend alors de manière de plus en plus systématique la forme d'un récit de vie d'un notable installé, qui achète et fait réparer une maison, entreprend les démarches pour acheter un office de notaire,

passe au travail la plus grande partie de son temps quand il ne sort pas boire, jouer et s'amuser entre hommes, et parfois même s'égarer hors du droit chemin de la fidélité conjugale. Si formellement, le document continue à se présenter comme un livre de raison et si le dernier volume porte, comme pour des registres marchands le titre de « Grand Livre », la comptabilité n'apparaît plus que comme une dimension seconde de l'écriture. Pour autant, à la différence de son concitoyen Ollivet¹⁸, Candy ne se transforme jamais en mémorialiste. Les événements, tant relatifs à la vie quotidienne crémolane qu'à la crise de l'Ancien Régime, ne l'intéressent que dans la mesure où il en est acteur. Il décrit ainsi de la même façon les aventures galantes de Claude Thibaud qu'il surprend le 2 juillet 1785 sous les halles en position compromettante avec la femme du négociant Joseph Pasquet, que la Grande Peur à l'occasion de laquelle il intervint de manière énergique contre les pillards. Après avoir rappelé les incendies de châteaux, il note ainsi le 30 juillet 1789 : « Même jour, sur les dix heures, je me suis mis à la tête de douze jeunes gens pour aller à Leyrieu faire restituer aux paysans de Leyrieu ce qu'ils avaient volés au château de Vernas. La restitution a rempli mes appartements de la Zacharière. » À l'inverse, alors que la ville de Crémieu fut une des rares du Bas-Dauphiné à adhérer, sous l'influence notamment de son ami Joseph Alric, à la délibération grenobloise du 14 juin 1788 et à l'assemblée de Vizille¹⁹, ces événements sont passés entièrement sous silence. Plus généralement, Candy, à la différence d'autres diaristes crémolans, est peu prolixe sur tous les événements révolutionnaires²⁰. Ainsi, la fuite du roi n'est-elle évoquée que par une brève notation le 25 juin 1791 : « Allé... à maison de Ville pour connaître la réponse de notre exprès de Lyon qui nous a appris que d'effet le Roi avait été enlevé mais que l'on l'avait arrêté. » Ce qui intéressait Candy, c'était Candy.

18 AD Isère, 1 J 1381, Chroniques d'Ollivet.

19 AD Isère, 4 E 96/13, Délibération consulaire de Crémieu, 29 juin 1788 : « Les Sieurs assemblés ont unanimement délibéré et dit que les citoyens de tous les ordres de cette ville ont été sensiblement affectés et très profondément affligés de tout ce qui est arrivé à Grenoble à l'occasion de la révolution causée par les nouveaux édits et qu'ils ne le sont pas moins du mal qui peut en résulter pour toute la province. Que vu toutes les circonstances, l'assemblée adhère de tout son pouvoir à la délibération prise par la ville de Grenoble et au projet formé d'unir les vœux de toutes les municipalités de la province pour présenter au roi de très humbles et très respectueuses supplications à l'effet d'obtenir le rétablissement de l'ordre dans cette province en retirant les nouveaux édits et rétablissant les magistrats dans la plénitude de leurs fonctions » ; Jérôme Froger, *Le personnel politique local...*

20 Notamment la « Chronique concernant les événements qui se sont déroulés à Crémieu au début de la Révolution » (5 mai 1789-9 septembre 1792), publié par G. Letonnelier, *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 6^e série, XI-XII, 1940-1941, p. 91-114.